Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 14/01/2021

Numéro de référence : 73

Séminaires et visites

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :	Direction du Protocole et des visites	*Délégué à la protection des données :* Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
Coordonnées de contact :	seminars@curia.europa.eu visites_serv@curia.europa.eu	
Service traitant :	Unité Séminaires et visites	
Sous-traitant :	–	

Accessible au public

Description du traitement

1) *Finalité du traitement*	Dans le cadre de la gestion de la politique d'accueil de la Cour de justice de l'Union européenne, l'unité Séminaires et visites (direction du Protocole et des visites) organise des séminaires et des visites afin d'assurer l'information continue des professionnels du droit et des justiciables sur le fonctionnement et la jurisprudence des juridictions de l'Union, ainsi que le renforcement d'une communauté de droit. Des données personnelles sont collectées dans le cadre de l'organisation des séminaires et visites, afin que ceux-ci se déroulent dans les meilleures conditions (efficacité des contacts et échanges de correspondances, définition d'un programme de visite adapté à la langue, au niveau de formation et aux intérêts des visiteurs). Le traitement est fondé sur l'article 15, paragraphe 1, TFUE.
2) *Description du traitement*	La quasi-totalité des données collectées dans le cadre de l'organisation de séminaires, de visites d'études et de visites d'information est gérée par et dans le système informatique *Welkom* et son interface *My Visit*. A l'enregistrement d'une demande de visite, les visiteurs sont informés en amont du traitement des données personnelles et des conditions générales des visites à la Cour. Les personnes de contact communiquent les données nécessaires pour l'organisation de la visite. L'unité Séminaires et visites se charge de l'organisation de la visite. A la fin de la visite, une fiche d'évaluation est transmise aux visiteurs.

Catégorie de personnes concernées	*Catégorie de données concernées*	*Durée de conservation des données*
Intervenants	Nom, prénom, fonction, service	Pendant la durée de leur affectation à la Cour de justice de l'Union européenne
Personne(s) de contact	Données d'identification et de contact: nom, prénom, numéro de téléphone, fax, adresse électronique	Six ans (maximum)
Visiteurs	Données d'identification : nom, prénom Données sur l'ensemble du groupe: tranche d'âge, profil professionnel, langue parlée, nationalité, information générale sur le niveau de connaissance du droit de l'Union. Le cas échéant, informations sur l'hébergement et coordonnées bancaires.	
	Si souhaité par les personnes concernées: information sur des restrictions alimentaires ou handicaps éventuels	Six mois (maximum)
		Le programme de la visite, ainsi que la catégorie et le nombre des visiteurs, la provenance du groupe et la langue parlée, sont conservés à des fins historiques.

3) Destinataires	
a) Au sein de l'institution	Les services et personnes impliqués dans le déroulement de la visite (cabinets des membres, intervenants, services techniques, service de sécurité, direction de l'interprétation, service de restauration, direction du budget et des affaires financières) reçoivent le programme détaillé de la visite, ainsi que des informations spécifiques les concernant, le cas échéant.
b) À l'extérieur de l'institution	Les visiteurs reçoivent le programme détaillé de la visite (avec les noms et fonction des intervenants).
4) Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale	
5) Mesures de sécurité	Accès limité à l'application Welkom, en fonction des droits attribués.
6) Notice d'information	Une information en ce sens est accessible dans le cadre de l'enregistrement d'une demande de visite par le biais de l'interface *My Visit.*
7) Limitations des droits	-